LE PETIT TREGONNOIS

Lettre d'information municipale

Juillet 2017

Edito :

Voici le traditionnel numéro du Petit Trégonnois pour les vacances.
Il est consacré, comme d'habitude à cette époque, à un point succinct sur le budget adopté le 31 mars dernier.
Ce budget prend en compte l'intégralité de l'opération d'aménagement du bourg. Il est donc d'une nature différente de ceux des trois années précédentes. Il nécessitera un emprunt important, et qui, cette fois, sera réellement fait.
Les travaux sont justement en train de commencer. Le SDE et l'entreprise Bouygues procèdent dès ce mois de juillet à la première phase : l'enfouissement des réseaux.
Vous trouverez plus d'infos à ce sujet dans la rubrique « travaux » de ce numéro.
Et je vous rappelle que pour des renseignements plus détaillés et un suivi régulier, vous pouvez consulter le site internet de la mairie que nous tiendrons à jour, de façon à indiquer en particulier les nuisances liées au chantier (restrictions de circulation).
Autre point à souligner : suite aux demandes des enseignants et d'une majorité de parents, nous avons demandé à l'académie un retour à la semaine de quatre jours. Cette demande vient d'être acceptée et sera donc mise en œuvre dès la rentrée.

Bonnes vacances à toutes et à tous ***Le Maire***

Sommaire :

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Infos pratiques
- Pages 3/4 : Budget
- Pages 5/6 : Environnement
- Pages 7 : Ecole
- Page 8 : Travaux
- Page 9 : Associations
- Page 10 : Social
- Page 11 : Agglo GP3A

Infos pratiques

Coordonnées

Mairie de Trégonneau
Place du Bourg
22200 Trégonneau
Tél fixe / fax : 02.96.43.25.18
Portable: 06.89.12.28.41
Courriel: mairie.tregonneau@wanadoo.fr
Site internet: www.mairie-tregonneau.fr

Horaires

Lundi, jeudi et vendredi: de 8 h 45 à 15 h 30
Mardi: de 8 h 45 à 12 h
Samedi: de 9 h à 12 h

Horaires d'été :
Fermé du 24 au 29 juillet
Ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins
du 01 au 19 août (fermé le 14 août)

Vie communale

CJS Plivijkiz :

La CJS (Coopérative Jeunesse de Service) fonctionne de nouveau cette année à la MJC de Bégard. Elle permet aux 8 jeunes y participant de se familiariser en conditions réelles avec le fonctionnement d'une entreprise (gestion financière, ressources humaines, marketing…).
Elle propose ses services aux particuliers, entreprises et collectivités durant l'été (jusqu'au 25 août).

Exemples : jardinage, nettoyage (véhicules, locaux), déménagements, travail de bureau (archivage, mise sous pli), et bien d'autres choses en les contactant.
N'hésitez pas à faire appel à eux !

Contact : tél 0632565996 mail plivijkiz.cjs@gmail.com
ou directement à la MJC 17 Rue de Guingamp à Bégard (du lundi au vendredi de 09h à 17h)

Tarifs municipaux

Traitement documents en mairie :
Photocopie : 0,15 € la page format A4
Envoi fax : 1 € la première page, 0,50 € les pages suivantes
Envoi par courriel : 1 € le document

Scolaire :
Cantine : 2,80 € le repas.
Garderie: 1,20 € l'heure (payable au 1/4h) - 1,20 € le 1/4h après 18h30 (retard) - 0,80 € le goûter.

Concessions cimetière :
Tombe :
15 ans : 80€
30 ans : 130€

Columbarium :
Cavurne 15 ans : 200 €
Case 15 ans : 300 €

BUDGET

Bilan 2016

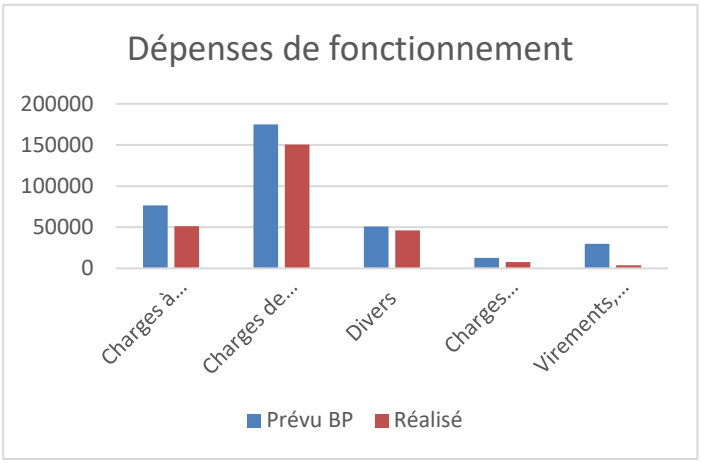

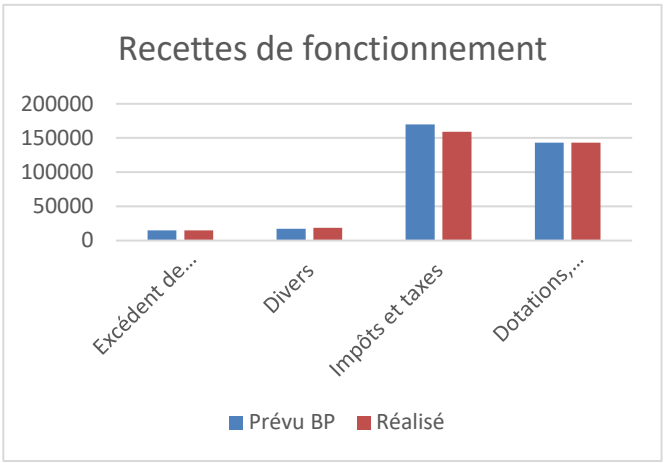

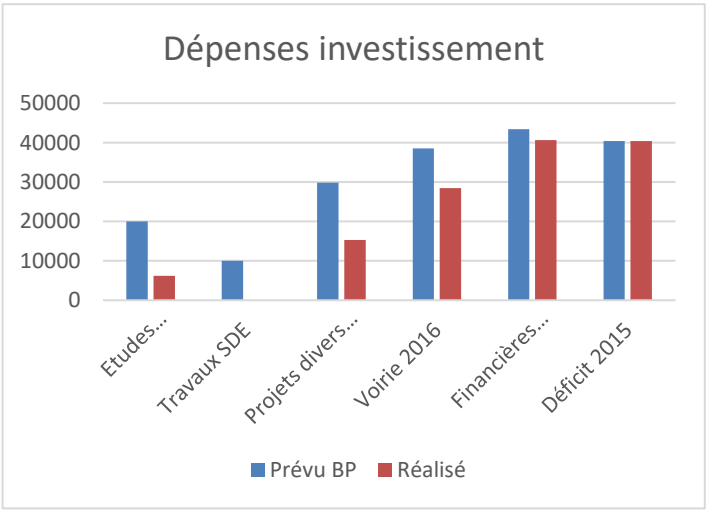

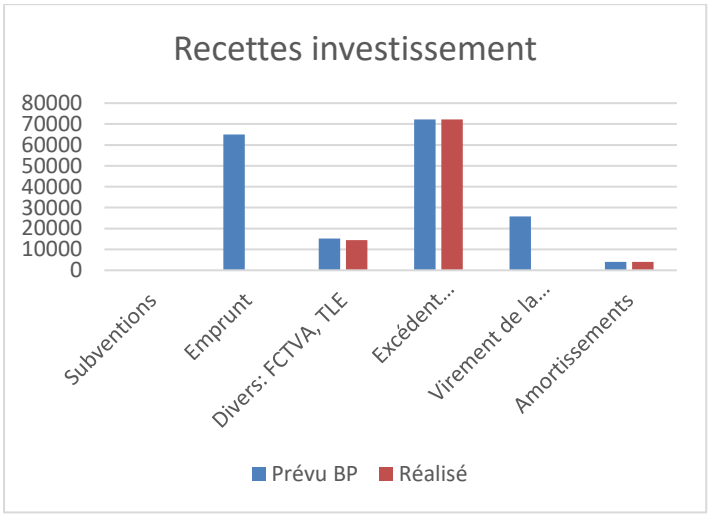

SOLDE FONCTIONNEMENT 2016	**76018**
SOLDE INVESTISSEMENT 2016	**-40358**

A noter :

- Le budget 2017 a une nouvelle fois été bouclé sans faire appel à l'emprunt
- L'excédent de fonctionnement reste à un niveau satisfaisant et conforme aux années précédentes.
- Le déficit « investissement » qui perdure d'année en année sera remis à jour en 2017, à l'occasion de l'emprunt à réaliser pour les travaux du bourg.

Budget 2017

Les ***76018€ d'excédent*** de fonctionnement 2016 sont affectés de la manière suivante :

- 56000€ affectés à l'investissement 2017
- 20018€ affectés à la section fonctionnement 2017

Les taux d'imposition restent inchangés.

Diagrammes synthétiques des dépenses et des recettes 2017 :

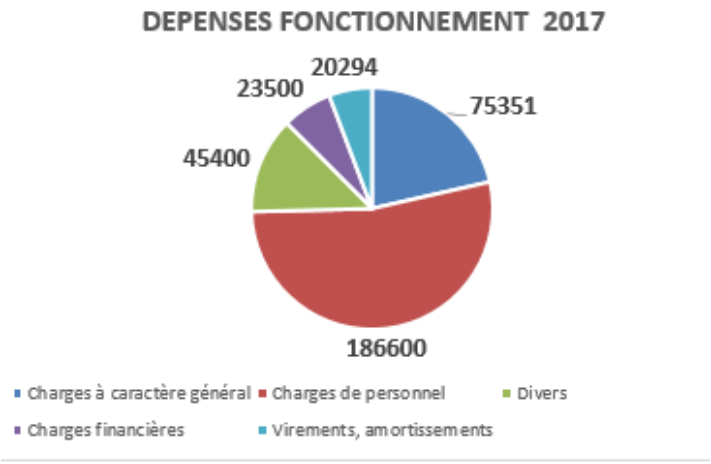

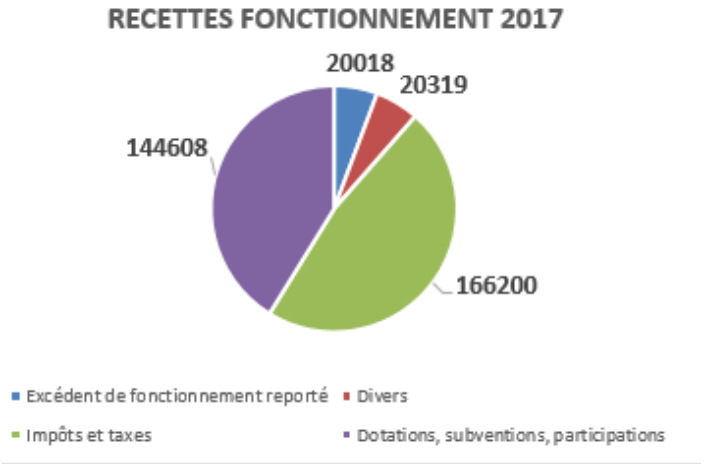

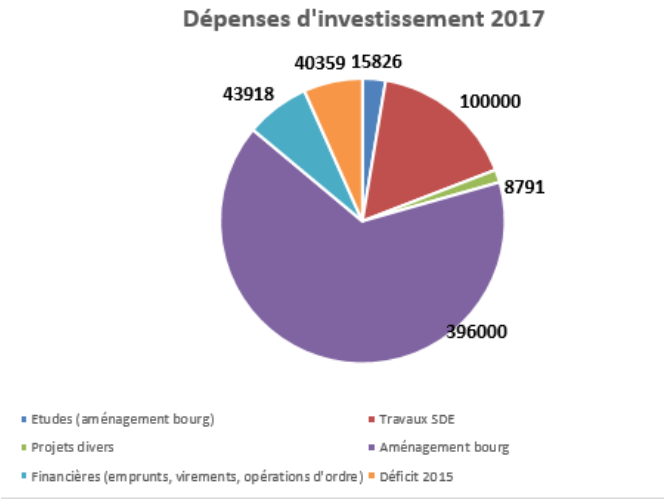

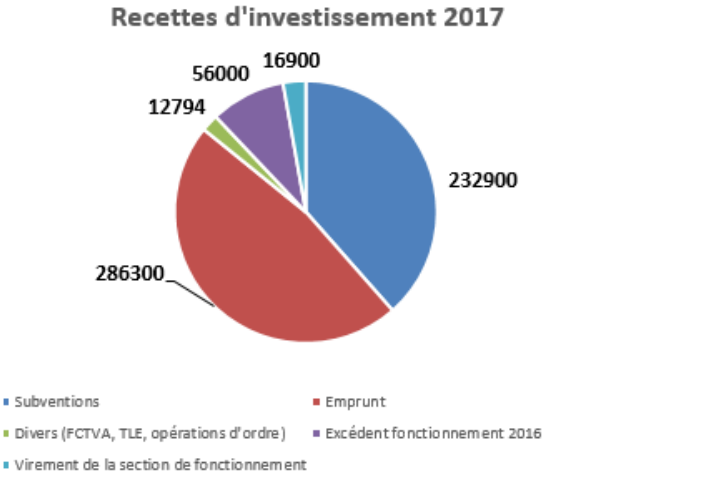

Liste des projets d'investissement pour 2017:

Projets 2017		
Projet	**Chiffrage**	**Commentaire**
Aménagement bourg	396000	Voirie, paysage, réseau eaux pluviales
Effacement réseaux (élec, EP, télécom)	100000	SDE avec participation commune
Eclairage Ruguezou		Chiffrage en cours, OK si passe dans les 100000
Convention Orange	1933,4	Raccordements télecom
Signalétique	500	Panneaux PN Kerdern
Réparation cloches	1557,84	Macé (remplace Bodet)
Vitrine école	350	Remplacement vitrine cassée
Terrain mairie	4450	Achat terrain pour aire "nounous" et parking
Dépenses imprévues	10000	
Total :	514791,24	

L'aménagement du bourg (réseaux et voirie) étant un projet d'un niveau financier très important, nous aurons recours à un emprunt dont le montant restera inférieur aux emprunts terminés (ou en voie de l'être) depuis 2014 L'état de la dette de la commune est consultable sur le site (compte-rendu du conseil du 10 février dernier).

ENVIRONNEMENT

Le frelon asiatique

Nous avons constaté la présence de plus en plus fréquente de frelons asiatiques sur notre commune. Cette espèce, introduite dans le sud-ouest en 2004 envahit progressivement la France. Elle s'attaque aux abeilles et provoque la destruction des ruches.

Si vous repérez un nid près de chez vous :

- Ne vous aventurez en aucun cas à le rechercher, **encore moins à tenter de le détruire**, le danger de se faire piquer est trop grand : une seule piqûre peut entraîner un grave choc anaphylactique chez une personne allergique.
- **Renseignez-vous à la mairie pour obtenir les coordonnées de professionnels** qui interviennent dans la région.

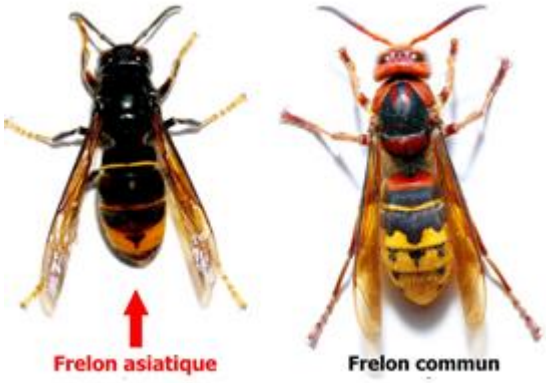

A savoir :

- La destruction des nids de frelons n'est pas obligatoire, mais si vous n'y avez pas procédé, vous seriez tenu pour responsable si quelqu'un se faisait piquer.
- La commune proposera la prise en charge financière de la destruction de ces nids (avec une participation de l'agglomération GP3A) dès le prochain conseil municipal de septembre.
- ***Un nid non-détruit en fin de saison peut être à l'origine de vingt nouveaux nids la saison suivante.***

Lutte contre les plantes invasives

Merci à toutes et à tous de participer à la lutte contre les plantes invasives, et particulièrement les renouées asiatiques en :

- les identifiant (plaquettes disponibles sur le site ou en mairie))
- les localisant (nous tenons à jour une carte des plantes invasives sur la commune)
- les signalant à la mairie ou à l'employé communal

Réhabilitation assainissements non-collectifs

Rappel à toutes les personnes ayant une installation classée « non-acceptable priorité 1 ou 2 » :

- Une réhabilitation complète (P1) ou des travaux (P2) sont à faire dans les quatre ans suivant la réception du diagnostic (donc maintenant)
- Les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de **60%** par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) en cas de rejet au milieu naturel superficiel, et peuvent faire l'objet d'un prêt à taux 0 non soumis à condition de ressources, permettant de financer la partie non-subventionnée des travaux (montant maximum : 10 000€). ***Profitez-en rapidement !***

Pour tout renseignement : Mairie et SPANC (à la mairie de Bégard)

Annexe à l'arrêté préfectoral du 0 6 JUIL. 2017

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES, ANTI LIMACES,...)

A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU*, PLANS D'EAU*

Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).

DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000e.

SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.

Sauf cadre dérogatoire des produits de biocontrôle, labellisés AB, ou à faible risque.

TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, COLLECTIVITES AGRICULTEURS ET ENTREPRENEURS EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 150 000 € ET 6 MOIS D'EMPRISONNEMENT.

* Ces points d'eau sont constitués :

d'une part par les cours d'eau tels que définis par l'article L.215-7-1 du code de l'environnement. L'information cartographique concernant ces cours d'eau est mise à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat, www.cotes-darmor.gouv.fr à la rubrique : « politiques publiques / environnement / L'eau / cartographie des cours d'eau du département »

et d'autre part par les autres éléments du réseau hydrographique (hors cours d'eau) figurant sur les cartes 1/25 000 de l'Institut géographique national.

Voir sur le site internet des arrêtés préfectoraux sur l'usage des produits phytosanitaires à proximité des sites sensibles (écoles…), et à proximité de l'eau.

Exemple ci-dessous : les zones interdites de traitement

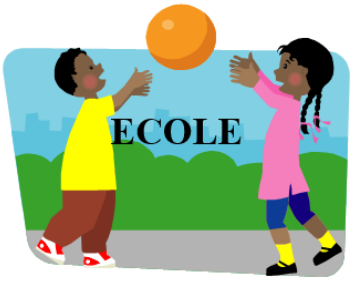

Rythmes scolaires

En concertation entre Squiffiec, Trégonneau et Kermoroc'h, à la demande des parents (suite à une enquête), et à la demande des enseignants, nous avons sollicité l'Académie pour obtenir la dérogation permettant un retour à la semaine de quatre jours.
Les conséquences en seront les suivantes :

- suppression des cours le mercredi matin
- allongement des horaires autres jours (+ 20 minutes)
  (voir fiche horaire ci-dessous)
- suppression des TAP

La demande a été faite et vient d'être acceptée par l'Académie.

- La semaine de quatre jours sera donc mise en œuvre dès la rentrée.
- Les conséquences (horaires, transports…) vous en seront précisées dans le guide de la vie scolaire.

Rentrée scolaire 2017-2018

Les classes :
Suite à la suppression d'une classe intervenant sur le RPI pour cette rentrée, la nouvelle organisation des classes de Trégonneau sera la suivante :

- GS-CP avec Daniel MERGEZ
- CE1-CE2 avec Marion GUILLEMOT
- Clémentine DESANNEAUX reste directrice du RPI.

Guide vie scolaire :
Un nouveau guide de la vie solaire sera édité à la rentrée à l'attention des parents d'élèves.
Il vous donnera tous les renseignements utiles (organisation, locaux, horaires de classe et de transports).

TAP

Comme indiqué ci-dessus, le retour à la semaine de quatre jours entrainera l'arrêt des TAP. Pendant ces deux années, les enfants auront découvert des activités nouvelles et enrichissantes (musique, nature, sports). Merci aux associations qui ont pris en charge ces activités.
Et merci également au personnel communal pour sa motivation et son implication.

Aménagement du bourg

L'opération « aménagement du bourg » a fait l'objet d'un numéro spécial du Petit Trégonnois au mois de mai. Je vous renvoie donc vers ce numéro pour tous les détails relatifs au projet lui-même.

Quelques précisions complémentaires :

- **Planning prévisionnel** :
  - Travaux SDE (réseaux) : du 10 au 28 juillet
    arrêt des travaux le 28 juillet
    reprise le 28 août jusqu'à fin octobre
  - Réseau d'eaux pluviales : du 15 octobre au 15 novembre
  - Travaux de voirie : du 15 novembre au 15 décembre
    Arrêt des travaux pendant les fêtes
    reprise le 10 janvier jusqu'à fin mars

- **Nuisances :**
  - Pendant la durée des travaux, des rues seront barrées à certaines périodes (rue de l'école, entrée du bourg côté Ruguezou, rue de la gare, rue de la mairie).
  - La place du bourg sera concernée pendant toute la durée des travaux (circulation et stationnement).
  - Dans la mesure du possible, et avec l'aide des entreprises, des calendriers les plus détaillés possibles seront mis sur le site internet

Terrain des sports

La crêperie a été entièrement rénovée en collaboration avec le comité des fêtes. Le comité a payé la main d'œuvre et la mairie les matériaux.
L'ensemble du bâtiment (crêperie et buvette) a été repeint.
Un grand merci à tous les bénévoles qui ont participé à ces travaux.

Divers

- **Ecole :**
  - Quelques petits travaux sont prévus à l'école avant la rentrée (réaménagements divers dans les classes à la demande des nouveaux professeurs.
  - Installation d'un vidéoprojecteur interactif avec tableau adapté

- **Bardages :**
  - La peinture des bardages (salle des fêtes, école) que nous avions fait faire étant inefficace (supports trop abimés), nous procédons à leur remplacement progressif. Le devant de la salle des fêtes a été fait, et pour le reste, il faut attendre la disponibilité des ouvriers!

ASSOCIATIONS

L'Amicale laïque :

L'année scolaire s'est terminé en beauté avec la kermesse qui s'est déroulé le 25 juin au terrain de foot de Trégonneau. Un beau succès, qui a permis (entre autre !) de financer une sortie collective à la plage durant la dernière semaine d'école, et aux maternelles de se rendre à la ferme pour rencontrer les animaux !

Le bureau de l'Amicale Laïque tient à remercier tous les bénévoles, ainsi que les familles pour leurs investissements tout au long de cette année scolaire... Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée pour l'Assemblée Générale !

« Bonnes Vacances à tous ! »

Le comité des fêtes:

La fête de la Pentecôte a été impactée par le mauvais temps :

- 28 doublettes le dimanche 4 juin avec en finale Jalu/Riou contre Puillandre père et fils,
- 20 doublettes le lundi 5 juin avec les 1/2 finales non jouées Guillou Cédric/Droumaguet S, Guillou Geoffrey/Guillou Patrick, Guillou Pascal/Bouget Y, Guillou Franck/Henry R....dommage que les 1/2 finales n'ont pu se jouer...elles promettaient de fameux derbys entre Guillou !

La fête du pardon de Trégonneau du 2 et 3 septembre se prépare. Programme: concours de boules, course de tracteur tondeuse, repas avec animation musicale, feux d'artifice, château gonflable pour les enfants, grillades et crêpes...

Autres manifestations à venir cette année :

- Concours de belote pour le téléthon courant décembre comme l'année dernière (date à préciser).
- Stage crêpier(e) à organiser dernier trimestre 2017

Le comité a investi près de 4500€ depuis le début de l'année (participation aux travaux buvette-crêperie, achat de plateaux…) ;

Prochaine réunion du CDF : le vendredi 21 juillet 2017 20h à la salle polyvalente.

L'UST

Gros succès de la fête de l'UST et de son mémorable championnat du monde de sumo :

SOCIAL

Autisme

Le Centre Ressources Autisme Bretagne est un organisme régional qui intervient sur l'ensemble de la Bretagne sur des missions spécifiques à l'autisme.
Dans ce cadre, le CRA organise des formations gratuites d'aide aux aidants pour les familles de personnes autistes.
En 2017, la formation est à destination des parents d'adultes autistes.

Le Centre Ressources Autisme organise dans chaque département breton une formation d'aide aux aidants pour les parents d'adultes avec autisme. Cette formation est gratuite, prévue pour 20 personnes par département, et se déroulera entre septembre et décembre 2017 sur 3 journées et demi. L'objectif de la formation est d'apporter aux aidants des connaissances spécifiques sur l'autisme et des conseils. Pour renseignements et inscriptions, contacter le CRA au 02 98 89 47 78, à doc@cra.bzh, et sur www.cra.bzh .

Attention date limite de dépôt des demandes d'inscription : 25/07/2017.

Questionnaire «Complémentaire santé pour tous » GP3A

UNE MUTUELLE SOLIDAIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit de proposer aux habitants des offres de mutuelle complémentaire santé avec un coût négocié. L'idée est simple : regrouper le plus grand nombre de personnes intéressées par les tarifs les plus compétitifs possibles auprès des organismes, professionnels et mutuelles de santé. Chacun a la liberté d'adhérer ou non à ces offres.

Afin de connaître la situation spécifique du territoire et avant de mener une réflexion plus approfondie sur ce sujet, nous souhaitons connaître votre avis et vos besoins. Nous vous proposons de répondre au questionnaire ci-dessous, de manière anonyme. Les réponses recueillies permettront de savoir si un tel dispositif peut être pertinent au niveau de notre territoire.

Le questionnaire est disponible à la mairie et sur notre site internet. Vous êtes invités à le remplir et à le rendre :

- En le **déposant dans votre mairie ou dans un des pôles de proximité de votre agglomération**
- **par email** à : cls@paysdeguingamp.com
- Ou directement **en ligne** en cliquant sur ce lien > https://goo.gl/forms/h0NvCQZ8YK7559br2

Démarchage

Nous recensons toujours des victimes de démarchages plus ou moins agressifs (téléphonique ou à domicile). Ils peuvent concerner des poses de panneaux photovoltaïques, des ravalements de façade etc…

Nous vous déconseillons vivement de répondre à ce genre de sollicitations. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la mairie pour plus d'informations.

Vous pourrez ainsi éviter quelques déconvenues (comme nous en avons vu récemment).

Agglo GP3A

La nouvelle agglo « GP3A »

La nouvelle agglo est opérationnelle depuis le début de l'année.

Action économique

GP3A propose des aides financières diverses pour soutenir l'activité économique sur le territoire (création d'entreprises, installation jeunes agriculteurs…).

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter M. Pierre Alfonso au pôle de Bégard.

Pôle de proximité de Bégard
1 Place Laënnec
22 140 Bégard
02 96 45 49 40

Une communauté de communes qui s'investit dans vos projets

Pour votre projet, Guingamp Communauté, consciente des enjeux et des problématiques de votre développement, vous propose une solution personnalisée d'accompagnement pour une pleine réussite de votre projet.

Au-delà de la mise en relation avec les services ou les acteurs, nous facilitons les démarches et les procédures qui vous permettront de respecter votre calendrier d'im- plantation.

Les aides aux entreprises

Les partenaires avec lesquels nous vous mettrons en contact vous accompagneront le plus tôt possible pour optimiser le montant des aides mobilisables dans le financement de votre projet.

Guingamp Communauté pourra elle-même vous attribuer, sous certaines conditions, une aide à l'immobilier et vous faire bénéficier, le cas échéant, d'exonérations fiscales temporaires.

Tourisme

Les activités touristiques de GP3A sont gérées par le nouvel office de tourisme de l'agglo :

Office de Tourisme de Guingamp - Baie de Paimpol
BP 234 Place de la République
22 500 Paimpol

Les anciens offices (par exemple celui de Bégard), existent toujours en temps qu'antennes locales.

Kermesse de l'école

Championnat du monde de sumo